

Cour d'Appel de Montpellier
Service Administratif Régional
1, rue Foch,
34023 MONTPELLIER

Madame la Première Présidente de la Cour d'Appel de Toulouse et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, agissant dans le cadre d'un groupement de commandes pour les Chefs de cour des Cours d'appel de Toulouse et de Montpellier

Marché de prestations de sûreté (surveillance et gardiennage), de sécurité incendie et de télésurveillance de certaines juridictions du ressort des Cours d'Appel de Toulouse et de Montpellier

Lot n°4 : Département des Pyrénées-Orientales

**ACTE D'ENGAGEMENT
(AE)**

MARCHE PUBLIC DE PRESTATIONS DE SERVICES

N° 26- 004 121 053 031

A - OBJET DU MARCHE

Le présent marché concerne l'exécution des prestations de sûreté (surveillance et gardiennage), de sécurité incendie et de télésurveillance de certaines juridictions du ressort de la cour d'appel de Toulouse et de la cour d'appel de Montpellier.

- **Lot n°4 : Département des Pyrénées-Orientales**

Le détail des prestations figure au Cahier des Clauses Techniques Particulières commun (CCTP) correspondant.

B - IDENTIFIANTS

Pouvoir adjudicateur :

ETAT
MINISTERE DE LA JUSTICE
Cour d'appel de Montpellier
Service Administratif Régional
1, rue Foch - 34023 Montpellier Cedex 1

Téléphone : 04.34.08.49.24

Adresse de courrier électronique : mp.sar.ca-montpellier@justice.fr

Personne représentant le pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Montpellier et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, ayant compétence conjointement pour passer les marchés répondant aux besoins des services judiciaires dans le ressort de leur cour d'appel par délégation du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en vertu du décret n°2011-107 du 27 janvier 2011 (article D312-66 du code de l'organisation judiciaire) relatif aux compétences dévolues en qualité d'ordonnateurs secondaires au premiers présidents et au procureurs généraux de cour d'appel et en leur qualité de représentants du pouvoir adjudicateur en vertu du décret n°2008-522 du 02 juin 2008 (article R.312-67 et R.312-71 du COJ).

Représentant du Pouvoir Adjudicateur pour l'exécution :

Le Directeur délégué à l'Administration Régionale Judiciaire de la Cour d'Appel de Montpellier.

Le présent marché est passé en vertu des articles L.2123-1 et R.2123-1-3° Code de la Commande Publique.

Imputation budgétaire :

Programme 166, titre III, domaine fonctionnel 0166-06-06, n° de compte PCE 6181000000, groupe 37.01.04, activité 016601060402 Prestations de sûreté

Personne habilitée à donner des renseignements prévus aux articles R.2191-60 et R.2191-61 du Code de la Commande Publique :

Le Directeur délégué à l'Administration Régionale Judiciaire de la Cour d'Appel de Montpellier.

Personne habilitée à recevoir des documents devant être adressés à la personne publique :

Le Directeur délégué à l'Administration Régionale Judiciaire de la Cour d'Appel de Montpellier.

Ordonnateur :

Monsieur le Premier Président de la Cour d'Appel de Montpellier et Monsieur le Procureur Général près ladite Cour, qui ont reçu délégation à cet effet.

Comptable public assignataire des paiements :

Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques d'Occitanie, place Occitane, 31039 TOULOUSE cedex

C - ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE

Article C-1 – Contractant :

Je soussigné (1) :

☐ agissant pour mon propre compte.

☐ agissant pour le compte de la société (2)

.....
Au capital de :

Adresse (3) :

.....
Téléphone :

Courriel :

Numéro d'identité de l'établissement (SIRET) :

Code d'activité économique principale (APE) :

Numéro d'inscription au registre du commerce :

☐ agissant pour le compte de la personne publique candidate (4)

OU, s'il s'agit d'un groupement

☐ agissant en tant que membre du groupement (5)

☐ groupement solidaire ☐ groupement conjoint

.....
.....
.....
.....
.....
.....

.....

.....

.....

.....

Mandataire (6) :
.....
.....

- (1) Indiquer les noms, prénom et qualité du signataire
(2) Préciser l'intitulé complet et la forme juridique de la société
(3) Adresse complète, numéros de téléphone et de télécopie
(4) Indiquer le nom et l'adresse
(5) Identifier chacun des membres du groupement en indiquant le nom et l'adresse
(6) Indiquer le nom et l'adresse du mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations

OU,

- ☐ agissant en tant que mandataire habilité à signer l'offre du groupement par l'ensemble de ses membres ayant signé le document d'habilitation en date du : (7)
.....

☐ groupement solidaire

☐ groupement conjoint

☐ mandataire solidaire

☐ mandataire non solidaire

Article C-2 – Engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché :

- ☐ (8) **Je m'engage**, sur la base de mon offre
☐ (8) **J'engage** le groupement dont je suis mandataire, sur la base de l'offre du groupement
☐ (8) **L'ensemble des membres du groupement s'engagent**, sur la base de l'offre du groupement

Sur la base de mon offre exprimée en Euros conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies.

L'offre ainsi présentée ne me lie toutefois que pour la durée de validité des offres indiquée au Règlement de la Consultation (RC).

- (7) Indiquer la date de signature du document d'habilitation
(8) Cocher la case correspondante

Article C-3 – Montant du marché :

PRESTATIONS FORFAITAIRES :

Les prix du présent marché sont établis à la référence économique du mois comprenant la date limite de remise des offres, soit **le mois d'avril 2026**.

Le montant annuel du marché est égal au prix forfaitaire annuel suivant, qui découle de la décomposition du prix forfaitaire annexé au présent Acte d'Engagement :

❖ **DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES :**

..... € HT
soit,
..... € TTC

PRESTATIONS HORS FORFAIT :

Les prestations unitaires, hors-forfait, sont réglées sur la base des taux horaires figurant au Bordereau des Prix Unitaires (BPU) annexé à l'Acte d'Engagement, et feront donc l'objet d'une facturation particulière.

Article C-4 – Sous-traitance :

L'annexe (ou les annexes) au présent acte d'engagement indique(nt) la nature et le montant des prestations qui seront exécutées par le (les) sous-traitant(s) payé(s) directement, le nom de ce (ces) sous-traitant(s) et les conditions de paiement de ce (ces) contrat(s) de sous-traitance ; le montant des prestations sous traitées indiqué dans l'annexe (les annexes) constitue le montant maximal de la créance que le (les) sous-traitant(s) pourra (pourront) présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le tableau ci-après indique la nature et le montant des prestations exécutées par le (les) sous-traitant(s) payés directement ; les sommes figurant à ce tableau correspondent au montant maximal de la créance que le (les) sous-traitant(s) concerné(s) pourra (pourront) présenter en nantissement.

Nature des prestations sous-traitées	Montant HT	TVA	Montant TTC
.....	€	 €	 €
.....	€	 €	 €

.....	€	 €	 €
.....	€	 €	 €
MONTANT TOTAL			€

En conséquence, le montant maximum que le Titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct et qu'il est autorisé à céder ou à donner en nantissement est de :

..... € HT

soit,

..... € TTC

Article C-5 – Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une période d'un an à compter du **1^{er} Juillet 2026** jusqu'au **30 Juin 2027, renouvelable trois fois annuellement**, par reconduction expresse, sans pouvoir excéder la date du **30 Juin 2030**.

Conformément à l'article R2112-4 du Code de la Commande Publique, le titulaire du marché ne pourra pas refuser sa reconduction.

Article C-6 – Paiements :

Les modalités de règlement des comptes du marché sont précisées aux articles 10 et 11 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP).

L'administration se libérera par virement des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant en euros, au crédit du compte ouvert :

- ♦ Titulaire :
.....
.....
- ♦ Banque :
.....
- ♦ Identification nationale (RIB) :
 - Code banque :
 - Code Guichet :
 - Numéro de compte :
 - Clé RIB :
- ♦ Identification internationale :
 - IBAN :
 - BIC :

En cas de groupement conjoint, les RIB de tous les membres doivent être annexés au présent acte d'engagement.

En cas de modification des coordonnées bancaires en cours d'exécution du marché, le titulaire doit impérativement, dans les plus brefs délais, notifier ce changement au service en charge du suivi contractuel et administratif du marché et fournir le RIB correspondant.

Conformément à l'article R.2192-10 du Code de la Commande Publique, le délai global de paiement des factures est de **30 jours** à compter de la date de leur réception par l'administration.

Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

Nota important :

L'attention du TITULAIRE est attirée sur le fait que toute facture qui ne sera pas présentée dans les formes fixées par le marché lui sera retournée ; le délai global de paiement étant alors interrompu.

Bénéfice de l'avance :

☐ J'accepte de percevoir l'avance à laquelle je peux prétendre, en application des articles R.2191-3 à R.2191-5 du Code de la Commande Publique (9).

☐ Je renonce à percevoir l'avance à laquelle je peux prétendre, en application des articles R.2191-3 à R.2191-5 du Code de la Commande Publique (9).

(9) *Cocher une des deux cases seulement*

Article C-7 – Clause Sociale de promotion de l'emploi :

Le TITULAIRE déclare avoir pris connaissance du CCAP et, notamment, de son article 7.3.3 précisant les modalités de participation des entreprises à l'action d'insertion afin de promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

Le TITULAIRE s'engage à offrir des emplois à du personnel en insertion visées à l'article 7.3.3 du CCAP à hauteur de :

Désignation	Nombre d'heures d'insertion minimales
Lot 4 – PYRENEES ORIENTALES	350 HEURES / an

Dans le délai de 2 semaines maximum suivant la notification du marché, l'entreprise doit contacter la Cellule clauses d'insertion pour présenter son projet d'insertion et fixer le calendrier prévisionnel de réalisation.

En cas de groupement d'entreprises, la répartition des heures entre les cotraitants devra alors être déterminée.

Dans le cadre de ce dispositif, l'entreprise désigne un correspondant pour la Cellule clauses sociales d'insertion :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Fait en un seul original

A....., le.....

Cachet du soumissionnaire et signature de son représentant dûment habilité à signer le marché.

D - REPONSE DE L'ADMINISTRATION

Le présent Acte d'Engagement comporte les annexe(s) énumérée(s) ci-après :

Imprimé	DC1	DC2	DC4	OUV6	OUV11	Autre : préciser
Nombre						

Visa du Contrôleur Financier :

A, le

Acceptation de l'offre :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

A, le

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur.

Le Procureur Général

Le Premier Président

Jean-Marie BENEY

Jean-Michel ETCHEVERRY

Date d'effet du marché :

La notification transforme le projet de marché en marché et le soumissionnaire en titulaire.

☐ **Reçu à titre de notification une copie du présent marché.**

A, le

Cachet du titulaire et signature de son représentant.

☐ **Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché.**

signé le par le titulaire destinataire.